

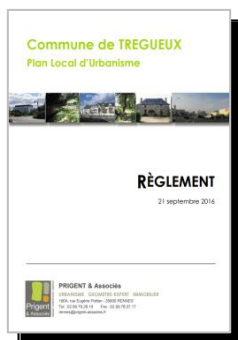
J'installe un carport/préau

Je dépose une déclaration préalable* en mairie et j'attends la réponse avant de commencer mes travaux (délai : 1 mois maximum).

*si le carport n'excède pas 20m² d'emprise au sol (hors zone urbanisée) ou 40m² en zone U si la surface construite ne dépasse pas 150m² à l'issue du projet

Je suis les étapes suivantes :

1 Je me renseigne sur la réglementation qui s'applique à mon terrain (quels matériaux ? quelle hauteur ? quel aspect ?)



Je m'informe sur la zone où est située ma parcelle dans le Plan Local d'Urbanisme (exemple : zone U_c) et je prends connaissance du règlement qui lui correspond



Pour les lotissements de 0 à 10 ans, un règlement particulier peut s'appliquer.

Où ?

- en mairie – auprès du service Urbanisme (voir horaires et coordonnées au verso)
- sur le site internet www.geoportail-urbanisme.gouv.fr (en indiquant mon adresse)

Au-delà de 5m², l'installation d'un carport, d'un préau, d'une pergola... doit être précédée d'une déclaration préalable en mairie.
Cette déclaration ainsi que les documents qui l'accompagnent doivent être déposés en 4 exemplaires.

2 Je remplis un formulaire de déclaration préalable :



Je dois utiliser un formulaire administratif réglementé, édité par le Cerfa (organisme public) sous la référence N°13703

Comment se procurer le formulaire ?

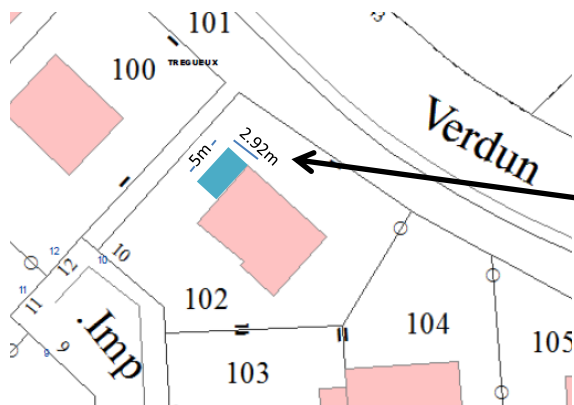
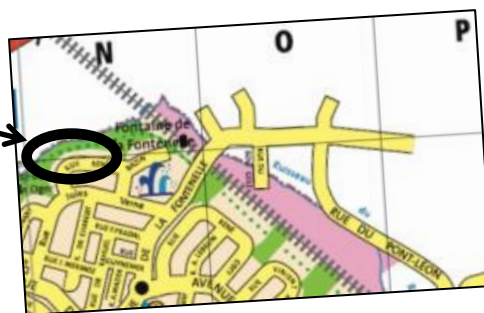
- en mairie – auprès du service Urbanisme
- sur le site internet www.tregueux.org dans les rubriques Urbanisme – Formulaires
- sur le site internet www.service-public.fr à la rubrique Autorisations d'urbanisme

3 Je prépare les documents à joindre au formulaire de déclaration

■ le PLAN DE SITUATION

Je situe (au feutre, stabilo...) mon terrain dans la commune
Je peux me servir du plan de la ville comme support, que je trouve :

- en mairie – auprès du service Urbanisme ou à l'accueil
- sur le site internet www.tregueux.org dans les rubriques Vie pratique - Plans de ville



■ le PLAN DU TERRAIN dit « Plan de masse »

J'indique (au feutre, stabilo...) l'emplacement du carport
J'utilise un extrait du cadastre que je peux obtenir :

- en mairie – auprès du service Urbanisme
- sur le site internet www.cadastre.gouv.fr (en indiquant mon adresse ou les références de ma parcelle : lettre(s) et chiffre)

■ la DESCRIPTION DU PROJET

Je présente l'état actuel, puis ce que j'envisage :

Je prends une photo de ma maison, vue de la rue

Je fais un plan de l'ensemble des façades en indiquant les dimensions (sur une feuille et/ou sur un calque posé sur la photo)

Je décris les caractéristiques du carport sur le formulaire et sur les plans : la matière, les dimensions, la couleur

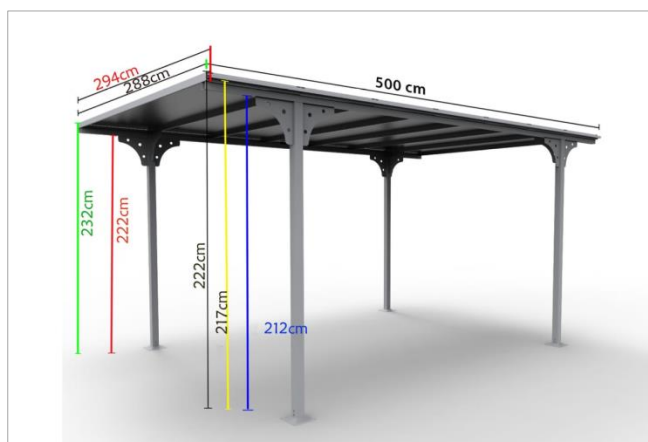
Je peux joindre une image d'un catalogue, une photo, une notice.....

Exemple :



Pose d'un carport aluminium pour 1 voiture

Le carport sera implanté contre le mur de la maison, sur une place de parking côté Nord, à 5 m de la limite séparative



Carport aluminium Serset / 14,60 m²

Carport fabriqué en aluminium coloris gris anthracite
surface extérieure : 14,60 m²
Dimensions hors tout l 292 x L 500 cm
Hauteur : 220/230 cm
Largeur de passage : 275 cm
Hauteur de passage : 220 cm
Livré avec 4 poteaux aluminium 70 x 70 mm - 1,4 mm
Structure 50 x 50 mm - 1,4 mm
Pièces de raccordement et platines en acier
Livré avec toit plat en panneaux de polycarbonate gris
Garantie : structure 5 ans couverture 2 ans

page CATALOGUE



MAIRIE DE TREGUEUX 1 rue de la République - B.P. 37 - 22950 TREGUEUX
Service Urbanisme : 02.96.71.39.06 E. Mail : urbanisme@ville-tregueux.fr
Ouvert du lundi au vendredi 13h30/17h30 et le matin sur rendez-vous